



Nom de l'association :

DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE

DOSSIER 2025

Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association

Ce dossier de demande de subvention est composé de 3 parties :

- I- Présentation de votre association
- II- Mise à disposition gratuite de bâtiments communaux
- III- Demande d'attribution de subvention

A RENDRE AU PLUS TARD LE 22 NOVEMBRE 2024 AU SERVICE FINANCIER
Ou par Mail à : facturedemat@auchel.fr

Hôtel de Ville d'AUCHEL – Place André Mancey – 62260 AUCHEL
☎ 03.21.64.79.14

I-

PRESENTATION DE VOTRE
ASSOCIATION

Identification de votre association

Nom de votre association :

Adresse de son siège social :

Code Postal : Commune :

Mél :

Numéro SIRET (14 chiffres) : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Adresse de correspondance, si différente du siège social :

Code Postal : Commune :

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le Président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :Prénom.....

Fonction :

N° Téléphone :

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom :Prénom.....

Fonction :

N° Téléphone :

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour.

Déclaration en préfecture de : le.....

Date de publication au Journal Officiel :

Objet de votre association :

.....
.....
.....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Non

Oui

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Non

Oui

II-
MISE A DISPOSITION GRATUITE
DE BATIMENTS COMMUNAUX

Lieu :

Créneaux d'utilisation :

Jours	Plage horaire	Périodicité (hebdomadaire, mensuelle, etc...)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

Lieu :

Créneaux d'utilisation :

Jours	Plage horaire	Périodicité (hebdomadaire, mensuelle, etc...)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

III-
DEMANDE D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION POUR 2025

CHARGES	En Euros	PRODUITS	En Euros
ACHATS		CHIFFRE D'AFFAIRES	
Eau, gaz, électricité	(Recettes des activités) Total
Fournitures d'entretien	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Petit équipement		
Fournitures de bureau	Etat	
Autres Fournitures
Total
SERVICES EXTERIEURS		Région (s)	
Locations
Charges locatives
Entretien et réparations	Ville d'AUCHEL
Prime d'assurance	Autres Collectivités Territoriales
Documentation
Autres
Total	Total
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		MECENAT, PARRAINAGE (sponsoring)	
Personnel extérieur de l'association
Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires
Publicité, publications, relations Publiques
Déplacements, missions et Réceptions	Total
Frais postaux	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Frais de télécommunications	Adhésions
Services bancaires et assimilés	Cotisations
Autres	Autres
Total	Total
CHARGES DE PERSONNEL		PRODUITS FINANCIERS	
Rémunération du Personnel	Intérêts livrets
Charges Sociales	Total
Total	AUTRES	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		Total
Redevances		
Subventions versées par l'association		
Cotisations liées à la vie statutaire		
Autres		
Total		
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS

Date et Signature du Président

BILAN DE L'EXERCICE 2024

ANNEE PRECEDENTE AU 31 OCTOBRE 2024 AINSI QU'UN PREVISIONNEL DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2024.

Solde Compte courant Banque		
Montant Compte du Livret		

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
TOTAL		

SOLDE (Recettes – Dépenses) =

Nouveau Solde courant banque	
Nouveau Montant Compte sur Livret	

Date et signature du Président :

N.B. : Tout mensonge ou omission, telle que l'occultation d'une partie des comptes ou de certaines activités, dans les renseignements communiqués peut-être constitutif d'un délit de faux en écriture, risque pénal contre lequel l'association doit-être mise en garde. L'association est aussi informée de la possibilité de contrôle sur pièces des déclarations et du fait que toute fausse déclaration peut entraîner la suspension de la subvention.

Montant de la subvention versé l'année dernière : €

A quoi a-t-elle servie ?

.....
.....
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (A remplir obligatoirement)

Je soussigné (e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Déclare qu'aucune modification n'a été effectuée concernant les statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la liste des membres des organes dirigeants de l'association.
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : _____ €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association.

Fait à, le

Signature

Joindre un RIB ou un RIP

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.

I- VOUS DEMANDEZ POUR LA PREMIERE FOIS UNE SUBVENTION A LA VILLE D'AUCHEL.

- Vos statuts déposés en Préfecture, en un seul exemplaire.
- Votre récépissé de déclaration en Préfecture ainsi que copie au Journal Officiel.
- Votre Attestation d'Identifiant SIRET.
- Compte rendu de la dernière assemblée générale.
- Votre bilan financier ainsi que le relevé de compte bancaire de votre association au **31 Octobre 2024 (*)**. Joindre un **R.I.B. ou R.I.P.**
- Une feuille de synthèse concernant vos adhérents par commune de résidence.
- Une feuille de l'équipe dirigeante de l'association (Président, Secrétaire, Trésorier) (Nom, prénom, fonction, adresse et numéro de téléphone).
- Une attestation d'assurance si un bâtiment communal est mis à votre disposition.

II- VOUS AVEZ DEMANDE UNE SUBVENTION L'ANNEE PRECEDENTE A LA VILLE D'AUCHEL ET VOUS RENOUVELEZ VOTRE DEMANDE.

- En cas de changement, les statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la liste des membres des organes dirigeants de l'association.
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale.
- Votre bilan financier ainsi que le relevé de compte bancaire de votre association au **31 Octobre 2024 (*)**. Joindre un **R.I.B. ou R.I.P.**
- Une feuille de synthèse concernant vos adhérents par commune de résidence.
- Une attestation d'assurance si un bâtiment communal est mis à votre disposition.

Après le dépôt du dossier

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, **vous devez disposer d'un N° SIRET** qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee (type de lettre à votre disposition au service financier). **La démarche est gratuite.**

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier si la subvention concerne une action projetée.

Et dans tous les cas, vous devrez également transmettre les derniers comptes approuvés et relevé de compte bancaire au 31 Octobre 2024 de votre association ainsi que son rapport d'activité.

(*) IMPORTANT : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.